ENTRETIEN DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SIMBIOSE

➢ Description du dispositif

Le système SIMBIOSE est une microstation à cultures fixées, constituée d'une seule cuve en béton (2 cuves pour le modèle 13 EH), comprenant :

- un compartiment de prétraitement (décanteur primaire dans laquelle s'accumulent les boues),
- un compartiment de traitement comprenant le réacteur biologique (traitement des effluents grâce à l'apport d'oxygène),
- un compartiment de clarification.

➢ Entretien et maintenance du système

L'entretien du système d'assainissement non collectif est important pour lui garantir une durée de vie optimale et éviter tout dysfonctionnement ou panne.

Les conditions d'entretien et de maintenance de votre installation sont présentées de manière détaillée dans le **guide utilisateur** qui vous a été remis par votre installateur.

Vidange des boues →

Lorsque la hauteur de boues dépasse 30% du volume utile de la fosse, **tous les 8 à 11 mois selon la capacité.**

Contactez votre SPANC s'il dispose d'un service d'entretien
OU BIEN contactez un vidangeur de votre choix.

Un décanteur non vidangé risque de provoquer un entrainement de particules dans le rejet (mauvaise qualité du rejet) et un colmatage prématuré du système d'évacuation des effluents.

Entretien et maintenance de la filière →

- **Toutes les semaines :** vérifier le fonctionnement du surpresseur (absence d'alarme). **Tous les 3 mois :** contrôle visuel de la station (bullage, airlifts). **Tous les 6 mois :** nettoyer le filtre à air du surpresseur**. Maintenance tous les ans :** contrôle et nettoyage des air-lifts, vérification de la concentration en O2 dans le réacteur, contrôle du niveau des boues, de la recirculation des boues.
- Prévoir le remplacement des pièces d'usure : filtre mousse (environ tous les 2 ans), membranes du surpresseur (~ 2 ans), surpresseur (7 à 10 ans), aérateurs (10 à 15 ans).
- **SI VOUS SOUHAITEZ UN CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL DE VOTRE DISPOSITIF, RENSEIGNEZ-VOUS AUPRES DE VOTRE INSTALLATEUR (COUT : 150 A 200 €/ AN) –** Contrat d'entretien recommandé pour effectuer les opérations de maintenance.

➢ Conseils et recommandations

Il est conseillé de surveiller régulièrement l'ensemble des équipements. Cette simple surveillance visuelle, qui prend 10 minutes, permet de vérifier le bon fonctionnement de votre filière et de détecter très rapidement un dysfonctionnement ou une panne. **Un contrat annuel d'entretien et de maintenance est recommandé.**

Vérifiez le bon écoulement des effluents, l'absence d'eaux stagnantes et le bon fonctionnement du bullage dans la cuve de traitement. Assurez-vous qu'il n'y a pas d'odeurs anormales. Contrôlez l'aspect visuel du rejet ; un rejet trouble ou contenant beaucoup de particules en suspension peut être le signe d'un dysfonctionnement.

Pour vous aider :

↳ Si vous constatez des dysfonctionnements de votre assainissement individuel, contactez votre installateur et/ ou le SPANC.

↳ Pour tout renseignement sur votre filière ou sur les conditions de son entretien et sa maintenance, contactez votre S.P.A.N.C.

ASSOCIATION DES TECHNICIENS DE SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES PYRENEES ATLANTIQUES
ATANC 64

PYRENEES ATLANTIQUES
LE DEPARTEMENT

CARNET D'ENTRETIEN

Vidange des boues

Date de la vidange	Prestataire

Pensez à garder le bon de vidange qui vous sera fourni par le prestataire, il vous sera demandé par le SPANC lors du contrôle de l'installation

Entretien du système

Date de l'intervention	Opérations effectuées

Observations

……
……
……
……
……